Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1985)

**Heft:** 801

**Artikel:** Aménagement : c'est le sol qui manque le moins

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017956

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### **AMÉNAGEMENT**

### C'est le sol qui manque le moins

Curieusement, en Suisse, l'usage réservé au sol ne fait pas l'objet d'un véritable désir de connaissance. Dans le climat politique actuel, on ne voit pas quel événement — excepté un bilan dramatique débouchant sur un problème de survie — pourrait provoquer un changement d'attitude.

L'allergie ambiante aux statistiques fait que celles consacrées à la superficie de la Suisse n'ont pas bénéficié du statut exceptionnellement privilégié que connaissent les statistiques agricoles dont elles

#### SUITE DE L'ÉDITO

Tamouls!) avaient, en naissant citoyens d'outremer, un passeport suisse?

Enfin, la grande vague d'immigration (1962-1968) est assez ancienne pour que l'intégration, par exemple la scolarisation des enfants, ait fortement progressé.

En revanche, il demeure totalement malsain qu'une partie aussi importante de la population active soit durablement dépourvue de droits. Et surtout il serait grave que le problème spécifique des réfugiés envenime à nouveau celui, apaisé, de l'immigration.

L'ensemble des circonstances exige donc une politique nouvelle, active de naturalisations. Les moyennes actuelles de naturalisation sont infiniment trop basses. Il est urgent, notamment, pour la deuxième génération née en Suisse, de revoir la procédure, de l'accélérer et de rendre la démarche naturelle.

C'est une priorité nationale.

Aux cantons romands de prendre des initiatives. En plus, la «latinité» s'en trouverait renforcée. auraient pu être pourtant l'heureux prolongement. En effet, on ne connaît que très approximativement la part des diverses utilisations de notre sol et plus mal encore la répartition des affectations définies par les plans d'extension communaux qui devront être réalisés dans l'ensemble de la Suisse pour fin 87. Il a suffi que le Conseil fédéral, dans un souci *légitime* de cohérence, s'avise de mettre à l'abri de la construction 450 000 ha de surface d'assolement pour que soit déclenchée, de la part des opposants, une salve d'arguments s'appuyant sur des chiffres fantaisistes, excluant d'emblée toute discussion sérieuse.

On ne connaît pas mieux l'état de la propriété foncière d'une manière générale ni le nombre de propriétaires fonciers. De quoi être surpris quand on sait que notre système à la fois postule la propriété privée et combat la concentration de la propriété foncière. Cette carence en informations précises empêche tout jugement sur le bien-fondé de la politique menée actuellement dans ce domaine; elle fut désagréablement ressentie lorsqu'il fallut réfuter les chiffres extravagants concernant les propriétés étrangères avancés par l'Action nationale.

#### L'INSISTANCE DES FAITS

Quant au rôle joué par le prix et les valeurs du sol, on peut carrément déclarer qu'il s'agit d'un des secteurs les plus discrets de l'économie. Pourtant, même si tout un chacun ne peut se prévaloir du droit de consulter les actes de vente cas par cas, les transactions foncières prises dans leur ensemble sont accessibles et peuvent faire l'objet d'étude. Jamais cependant, jusqu'à ce jour, une analyse n'a été envisagée sur le plan national et les statistiques prévues par le Conseil fédéral dans la première Loi sur l'aménagement du territoire ont disparu dans la seconde. Par ailleurs, très rares sont les cantons qui disposent de telles informations, comme le révèle l'enquête menée par N. Schwab et M. Vuithier dans le cadre d'une étude pilote.

Cette opacité risque à terme de rendre la propriété foncière suspecte; en outre, la méconnaissance qu'en ont les responsables politiques peut les amener à prendre des décisions peu pertinentes. Les

## 304 esquisses de projet et propositions de collaboration reçues — Recherche «Sol»

Sur la base de la mise au concours de mars 1985, 276 esquisses de projet et 28 propositions de collaboration ont été remis au Fonds national suisse, provenant de 216 instituts, bureaux ou personnes. Pour réaliser tous ces projets, une somme de 52 millions de francs aurait été nécessaire.

De ces 276 esquisses, 86 (31%) concernent le domaine 2 (qualité du sol et modes d'exploitation) du programme de recherche, 115 (42%) le domaine 3 (utilisation pour la construction et utilisation mixte) et 62 (22%) le domaine 4 (répartition des modes d'utilisation du sol). 13 esquisses (5%) n'ont pu être rangées dans aucun des domaines de recherche; certaines d'entre elles sortaient nettement du cadre défini dans le plan d'exécution.

Parmi les 216 soumissionnaires, 51 (24%) sont rattachés à un institut universitaire, 12 (5%) à une station de recherches, 19 (9%) à une autre organisation subventionnée par l'Etat et 134 (62%) à un bureau ou institut privé.

177 soumissionnaires (soit le 82%) proviennent de Suisse alémanique, 35 (16%) viennent de Suisse romande et 4 (2%) de Suisse italienne.

Extrait du Bulletin 2. Programme national de recherche «Sol», septembre 1985.

faits sont pourtant têtus. Dans une société où l'espace est de plus en plus disputé à défaut d'être compté, les difficultés d'organisation surgissent au fur et à mesure que la densité s'accroît et l'autorité

qui a la tâche entre autres d'éviter des conflits dans l'occupation du sol ne peut prétendre le faire valablement sans un maximum d'indications de base. Il n'est donc pas surprenant que le Conseil fédéral, devant les inconvénients d'une telle carence, ait décidé de consacrer une somme de dix millions à un programme national de recherche consacré au «sol», dont les trois axes principaux sont: «le maintien de la fertilité à long terme, la minimisation des pertes de sol à long terme et une meilleure répartition des modes d'utilisation. L'appel d'offre devait provoquer une marée de propositions (voir encadré) dont la réalisation coûterait près de 52 millions de francs.

Dans le but de suivre les résultats de travaux com-

mandés dans le cadre de ce programme et de s'inspirer de la documentation existante pour pouvoir mieux agir au niveau politique, un certain nombre de parlementaires ont décidé de créer un nouveau groupe de travail (il en existe déjà une vingtaine).

Constitué avec le soutien de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), ce groupe, fort de 77 membres — preuve d'un intérêt évident — présidé par le conseiller aux Etats Otto Schoch (radical du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures), se penchera sur les problèmes que soulève d'une manière générale l'utilisation du sol.

La lutte pour le sol est engagée!

SERVICE GÉOLOGIQUE FÉDÉRAL

# Difficile accouchement

Que la terre tremble à Mexico: le directeur du service géologique local y va de son communiqué. Qu'un volcan se réveille en Colombie et notre radio interroge un collaborateur du Service géologique de Colombie. Mais qu'un barrage vienne à se déglinguer en Suisse, et c'est le silence officiel: le Service géologique, chez nous, ça n'existe pas!

Les Suisses ont un Service topographique fédéral et ca ne choque personne. Sa nécessité fut vite reconnue: il est plus difficile de tracer une route au flanc d'une vallée que dans une plaine et pas à la portée du premier bracaillon venu de faire se rencontrer au sein de la montagne deux galeries commencées sur les deux versants opposés.

Des pays voisins, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre connurent la même nécessité à propos de leur sous-sol. L'exploitation des mines et accessoirement celle de l'eau, moins abondante que chez nous, ont conduit à la création de services géolo-

giques nationaux. Avec, pour mission, d'élaborer des cartes géologiques et d'archiver toutes les informations provenant de travaux souterrains. A long terme, tout cela trouve sa justification.

En Suisse, le travail systématique de cartographie était assuré par des universitaires qui voulaient bien consacrer leurs vacances à cette activité et par des thèses de doctorat. Question rythme, on aurait eu la carte de la Suisse au 1: 25 000 vers 2100! Il faut dire que pendant longtemps, il n'y eut pas de coordination entre les travaux, liberté académique oblige! Et, pour assurer l'immense travail graphique de préparation à l'impression des cartes, trois personnes travaillent encore actuellement à Bâle dans une commission subventionnée par la Confédération. Dérisoire. C'est même un miracle qu'avec une telle organisation des cartes aient vu le jour.

Avec le temps, la demande en information de nature géologique a été croissante. Dans les villes d'abord, où il fallait construire de plus en plus grand sur les mauvais terrains auxquels nos prédécesseurs avaient renoncé. Ensuite la construction des grands barrages, accompagnée de la perforation d'innombrables galeries, nécessitèrent de bon-

nes connaissances en la matière. Puis les autoroutes prirent le relais. Bref, du travail exécuté par des bureaux, fonctionnant à la manière des ingénieursconseils, bureaux qui se multiplièrent comme les champignons après la pluie.

Et soudain surgit un vrai problème de géologie profonde: le stockage des déchets radioactifs (les autres feront de plus en plus parler d'eux). Voilà nos électriciens obligés de bricoler un organisme, la CEDRA, véritable service géologique qui exécute une partie du travail et sous-traite le reste auprès de bureaux privés ou d'instituts universitaires. Avec le résultat qu'on pouvait attendre: certains travaux remarquables, d'autres, lamentables, mais tous viciés par leur finalité de prouver que quelque chose est économiquement réalisable.

On a fini par comprendre en Suisse qu'il était temps de créer un service géologique fédéral rattaché à la protection de l'environnement. Presque tous les bureaux privés ont fait leur possible pour empêcher la mise sur pied de ce modeste service. Comme si on allait leur retirer le pain de la bouche.

M. B.

#### **EN BREF**

Les employés font-ils partie de la bourgeoisie ou participent-ils au mouvement ouvrier? Une étude, parue en allemand, analyse la situation entre 1914 et 1920. On y rappelle, évidemment, la grève des employés de banque de Zurich en automne 1918.

\* \* \*

Michel Seiler, un des auteurs du référendum contre l'Ecole de langue française de Berne, lance une initiative populaire pour fixer à 100 000 francs le plafond des traitements bruts des conseillers d'Etat, des membres des autorités et du personnel de l'Etat de Berne. Titre de l'initiative: 100 000 francs sont suffisants.